

## LES PAPYRUS PTOLÉMAÏQUES ET LA DIASPORA ACHAIENNE

L'Achaïe (comme l'Elide, et c'est encore plus vrai pour celle-ci) ne prend qu'un rang modeste parmi les pays qui ont fourni des émigrants à l'Égypte à l'époque ptolémaïque. Du moins peu nombreux sont les papyrus ou les inscriptions provenant d'Alexandrie ou de la vallée du Nil qui signalent pour cette période qu'un individu est originaire d'Achaïe<sup>1</sup>. Bien entendu, ces mentions sont un matériel précieux pour la prosopographie de l'Achaïe hellénistique<sup>2</sup>. En revanche, on ne peut espérer trouver dans une documentation aussi réduite une aide majeure dans un type de recherches qui retient plus que jamais l'attention, l'étude des composantes ethniques de l'Égypte hellénistique. Certaines de celles-ci proviennent de l'immigration. Nous retiendrons ici comme cadre général de cet exposé l'immigration que l'administration des Ptolémées a appelée plus ou moins officiellement, mais en fait très rarement, du terme d'Ἕλληνας, un terme qui est plus complexe qu'on ne pourrait le croire à première vue. Dans un dossier papyrologique de Vienne du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère récemment publié<sup>3</sup>, cette désignation d'Ἕλληνας s'applique à un groupe au statut fiscal particulier dont les membres portent non seulement des noms macédoniens et grecs<sup>4</sup>, mais aussi des noms thraces et juifs. Il s'agit des immigrés d'un village du Fayoum qui se définissent comme membres du système royal alexandrin sur le plan militaire, administratif ou économique. En gros, dans ce document, ils représentent ce qui n'est pas autochtone. Ce papyrus ne fait d'ailleurs que conforter une image de ce que représente la notion d'Ἕλληνας dans la documentation de la haute époque hellénistique en Égypte<sup>5</sup>.

Lorsqu'on étudie chacune des composantes de cet ensemble que le papyrus de Vienne appelle les Ἕλληνας, on peut se poser une double question: que pouvait apporter tel groupe d'immigrés sur le plan culturel pris dans son sens le plus large? comment des apports spécifiques d'un groupe installé en Égypte peuvent-ils éventuellement nous faire mieux connaître le profil culturel de leur région natale?

Un exemple: il y a quelques années, j'avais été attiré par le problème des Thraces installés en Égypte. Une étude, récente alors, avait conclu que les Thraces occupaient seulement dans la population de l'Égypte lagide, un niveau social et économique fort bas, juste au-dessus des paysans égyptiens et des esclaves, et la chose semblait pouvoir être fondée sur la culture essentiellement rurale de la Thrace<sup>6</sup>. En reprenant le problème à la lumière des questions que je me pose plus haut et par le biais de l'onomastique et de la prosopographie<sup>7</sup>, j'ai constaté au contraire que les Thraces, du moins sur le plan de l'armée, se retrouvent en Égypte, à tous les niveaux où on rencontre

1. On en trouve le relevé le plus récent par Emanuela Battaglia, dans *Aegyptus* 69, 1969, 7. Voir plus loin note 27.

2. L'intérêt en est cependant affaibli par l'habitude de privilégier la mention de l'ensemble politique d'origine (ici, l'Achaïe) plutôt que celle de la cité d'origine (comme Dymè, par exemple).

3. *Corpus Papyrorum Raineri* XIII, *Griechische Texte* IX (1987), particulièrement dans les papyrus 1, 2, 4 et 11.

4. Valable sur le plan de l'onomastique dans des cas particuliers, cette distinction, qui est traditionnelle dans nos études, correspond mal au sentiment que les Macédoniens d'Égypte en ont eu de leur identité culturelle, puisque, dans un des rares exemples où l'étiquette Ἕλληνας est employée au singulier, elle est revendiquée par un Ptolemaios qui se déclare Μακεδών (*U.P.Z.* 17 et 8). S'il y a eu distinction, elle devait se situer en tant qu'ethnique grec particulier et jouer seulement sur le plan social et affectif dans le caractère à la fois aristocratique et fermé du milieu aulique alexandrin et dans certaines traditions militaires. Les Μακεδόνες se sont probablement perçus comme une élite parmi les autres Ἕλληνας, comme possédant des liens privilégiés avec la dynastie et avec l'épopée d'Alexandre le Grand, fondateur du nouvel ordre grec en Orient.

5. Sur le contenu de la notion d'Ἕλληνας, voir Joseph Méléze-Modrzejewski, *Le statut des Hellènes dans l'Égypte lagide: bilan et perspectives de recherches*, *REG* 96, 1983, 241-268, ainsi qu'une autre approche du problème dans ma communication *L'espace grec au royaume des Ptolémées*, à paraître dans les Actes du XIX<sup>e</sup> Congrès de Papyrologie du Caire (1989).

6. V. Velkov - A. Fol, *Les Thraces en Égypte gréco-romaine*, *Studia Thracica* 4 (Sofia 1977), particulièrement A. Fol, pp. 97-99.

7. *Les Thraces en Égypte ptolémaïque*, *Pupuldeva* 4 (Sofia 1983) 72-79.

des Macédoniens et des Grecs<sup>8</sup>, du moins dans le plat-pays, car on doit hésiter à élargir de telles données au milieu de la Cour royale ou dans le haut commandement militaire qui est lié à cette dernière. D'autre part, l'onomastique montrait dans les papyrus une faculté d'assimilation rapide des Thraces dans le milieu grec. Enfin, les documents qui ont permis récemment de donner un contenu au statut fiscal des "Ἕλληνες dans la campagne égyptienne<sup>9</sup>, citent parmi ceux-ci des Thraces. Et, retournant le problème vers le milieu d'origine des Thraces, je constatais que cela impliquait en Thrace non pas le caractère fruste d'un milieu paysan isolé, mais de longues relations avec le monde grec, et pas seulement sur le plan du mercenariat.

Une enquête du même type se présente dans des conditions moins favorables pour les immigrants d'origine achaienne. Si on se fonde sur les cas où leur existence est signalée par l'ethnique, ils ne forment qu'un petit sous-ensemble d'une des grandes composantes du groupe des "Ἕλληνες au sens large, une petite fraction de ce que nous appelons les Grecs proprement dits. Et, malheureusement, contrairement aux Thraces dont l'onomastique permet de retrouver de nombreux individus sans que l'ethnique soit mentionné, les anthroponymes spécifiques à l'Achaïe, pour lesquels une étude d'ensemble est encore à faire, sont relativement trop rares pour qu'ils puissent nous permettre de dégager dans les documents de l'Égypte ptolémaïque un supplément d'Achadiens non désignés par un ethnique<sup>10</sup>. La chose est d'autant plus regrettable qu'elle ne nous permet pas de déceler une présence achaienne éventuelle dans l'administration civile lagide où, nous le verrons, il n'est pas de règle de fournir son ethnique.

S'y ajoute un autre problème d'heuristique: l'ambiguïté du terme Ἀχαιός. Sans m'y attarder, je crois qu'il est raisonnable d'admettre comme le faisait, par exemple, Launey dans sa prosopographie<sup>11</sup>, que le mot employé seul désigne au IIIe et au début du IIe siècle les habitants de l'Achaïe côtière au nord du Péloponnèse, à l'exclusion de l'Achaïe Phthiotide ou d'une ligue achaienne élargie.

Pour élargir ma documentation achaienne dans l'Orient grec et me donner un point de départ concret sur un cas intéressant à de nombreux points de vue, je m'appuierai sur le cas d'un Achaien de la diaspora qui s'est mis au service des Séleucides. Bien entendu, son nom n'apparaît dans aucun papyrus. Avouerais-je que la question de méthode se double peut-être

pour moi d'une raison sentimentale, puisqu' Hagèmonidas de Dymè me ramène près d'un demi-siècle en arrière à mes premières découvertes épigraphiques en Achaïe<sup>12</sup>. Le personnage est connu par deux inscriptions de Dymè et un passage du livre II des Macchabées. C'est Christian Habicht qui a le mérite d'avoir fait le pont entre les trois sources et d'en avoir établi brillamment les données historiques et chronologiques<sup>13</sup>. C'est vers la fin du règne d'Antiochos IV qu'Hagèmonidas, qu'il soit ou non revenu pour quelque temps au pays, a fait graver simultanément<sup>14</sup> deux inscriptions honorifiques, dont on peut supposer qu'elles accompagnaient l'érection de statues. Quoi qu'il en soit, ces inscriptions donnent une allure impressionnante au profil d'Hagèmonidas fils de Zéphyros: il s'agit d'un personnage qui a la faveur du Séleucide moins parce qu'il reconnaît qu'il a reçu des bienfaits que parce qu'il est autorisé à le proclamer<sup>15</sup>.

Le premier texte fut rédigé en 170–164 en l'honneur d'Antiochos IV, auquel on associe la reine Laodikè et leur fils Antiochos le jeune: Βασιλῆ Ἀντίοχον βασιλέως Ἀντιόχ[ου] | καὶ βασίλισσαν Λαοδικαν καὶ τὸν υἱὸ[v] | Ἀντίοχον Ἀγημονίδας Ζεφύρου ἀρετῆς | ἔνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς αὐτὸν Θεοῖς. Le texte qui accompagne révèle qu'en Syrie, une des cités qui portent le nom de Laodikeia a reconnu en Hagèmonidas un homme qu'il est bon d'avoir comme bienfaiteur<sup>16</sup>: Ἀ πόλις ἁ τῶν Λαοδικέων | Ἀγημονίδα Ζεφύρου | Δυμαῖον ἀρετῆς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς || [εἰς αὐτὸν Θεοῖς. Peu de temps après, le jeune Antiochos, devenu roi à son tour sous le nom d'Antiochos V, confia à Hagèmonidas avec le titre de stratège la responsabilité d'une

8. Sur ces termes, voir note 4.

9. Voir note 3.

10. Comme on peut le faire aisément pour les Crétois, par exemple.

11. *Recherches sur les armées hellénistiques* II (Paris 1950; réédition avec postface de mise à jour, 1987) 1123-1124.

12. *BCH* 78, 1954, 395-398, nos 7-8.

13. Der Stratege Hegemonides, *Historia* 7, 1958, 376-378.

14. Les plaques, de même calcaire, ont la même hauteur et la même épaisseur. Même écriture et même formulaire. Cf. *BCH* 78, 1954, 396.

15. Il est impensable qu'une inscription honorifique comme *SGDI* 1622 ait pu se concevoir sans l'accord plus ou moins explicite du souverain, et ce dans l'optique qu'un tel document marque autant l'importance de l'honorant que la grandeur de l'honoré, ici le trio royal séleucide.

16. *BCH* 78, 1954, 396-398, no 8 (*SEG* XIV 369).

zone étendue, stratégiquement sensible, la Palestine de Ptolémaïs jusqu'à la frontière des Ptolémées<sup>17</sup>.

Je n'ai évoqué un instant la figure d'Hagèmonidas que pour situer un émigré achaien dans ses rapports avec le pouvoir d'accueil et avec son terroir natal. Hagèmonidas n'est pas isolé. L'Achéen Xénoitas avait été stratège d'Antiochos III deux générations plus tôt<sup>18</sup>. Et l'épigraphie nous fait connaître vers la même époque des officiers achaiens à Rhodes, en Macédoine, à Carthage, et, dans l'empire des Lagides, à Chypre. Dans tous ces cas, ces hommes ne répondent pas à la règle que les rois recrutent surtout leurs mercenaires et leurs clérouques dans leurs possessions extérieures, et cela est dû probablement à leur qualité d'officiers supérieurs, et, pour certains d'entre eux, autant qu'on puisse en juger, de conducteurs pourvoyeurs d'hommes.

Ceci contraste aussitôt avec les Achaiens qui apparaissent dans les papyrus, car ces derniers documents situent notre champ d'observation à un niveau plus modeste, qui est en général le propre de la documentation papyrologique. Ici le témoignage n'est plus apporté par une inscription ostentatoire par essence, mais naît au hasard de textes qui n'étaient pas destinés à connaître la publicité du document épigraphique ou de la tradition historique.

Je liquide d'abord rapidement deux textes qui se situent entre l'épigraphie et la papyrologie et qui n'ont ici qu'un intérêt prosopographique. En effet, le premier ne relève pas de notre enquête puisque l'inscription peinte sur son urne funéraire nous fait connaître un Achaien de passage à Alexandrie en 215 en tant que chef d'une délégation de théores: Ἄ[ν]αξιλάου τοῦ | Ἀρι[στ]έος || Ἀ[χ]αίου ἀρχιθεώρου | Δυμαίου<sup>19</sup>. Le texte se rapporte à cette série de diplomates connus par leurs urnes inscrites dites d'Hadra et qui trouvèrent leur ultime destin en remplissant leur mission à Alexandrie.

L'autre cas est déjà plus intéressant, puisque ce graffite nous situe un Achaien au cœur de l'Égypte, dans l'Osireion d'Abydos où, en 247 ou en 132, il voulut laisser un témoignage de son passage: (Ἔτους) λη Μεχειρ ι | Ἡρακλείτος | Πολεμάρχ[ου] | Ἀχαιὸς ἀφίκετο<sup>20</sup>.

Les documents papyrologiques qui nous concernent se rapportent tous au monde clérougique et tous sauf un ne connaissent comme Achaiens que des clérouques. Ceux-ci sont des militaires ou d'anciens militaires auxquels le Roi a donné en bénéfice précaire un lot plus ou moins important de terre culti-

vable pour les garder à portée de mobilisation en Égypte. La seule exception concerne d'ailleurs un Ἀχαιὸς τῆς ἐπιγονῆς, c'est-à-dire un immigrant de statut que nous précisons plus loin.

Un premier groupe de textes ont un intérêt prosopographique évident, mais nous éclairent peu dans notre enquête. Des clérouques achaiens n'y apparaissent que comme des témoins à la signature de différents actes qui ne les concernent guère. Signalons cependant que ces actes ont tous été passés dans le milieu clérougique. Dans les deux premiers textes, nos Achaiens assistent à la signature d'un testament authentique, l'un passé à Théogonis de l'Arsinoïte en 236/5<sup>21</sup>, avec comme témoin Ἀριστόδημος Ἀχαιός, τῶν Ἀνδρίσκου, ἑκατοντάρουρος, l'autre passé dans la métropole du nome, Krokodilopolis, en 226/5<sup>22</sup>, avec comme témoin Ἰάσων Ἀχαιός, τῶν ἐκ τοῦ Ἐρ[μοπολίτου] πρώτων, τῆς τετάρτης ἱππαρχίας, ἑκατοντάρουρος. Je ne suis pas sûr que vous soyez émus d'apprendre qu'Aristodèmos était "de taille moyenne, avec un teint de miel, des cheveux non bouclés et une cicatrice cachée en partie par sa chevelure", tandis que Jason a le "teint blanc avec un front largement dégarni et une cicatrice sur le front". Nous ne serons jamais si leurs cicatrices sont les stigmates de combats glorieux au service du Roi, de bagarres de soudards, d'une chute de cheval ou d'une scène de ménage. Dans le troisième texte, le clérouque achaien contresigne vers la même époque comme témoin un contrat d'exploitation d'une plantation de sésame. Ici encore le contrat est conclu dans le chef-lieu de l'Arsinoïte<sup>23</sup>. Il s'agit de [--]νης Ἀχαιός, τῶν Ἱπποκράτους, τῆς δευτέρας ἱππαρχίας, ἑκατοντάρουρος. Une constatation est à la fois intéressante et décevante: aussi bien le clérouque qui conclut ce contrat d'exploitation que tous les témoins qui le contresignent appartiennent à la même division de cavalerie,

17. *Macchabées* II 13, 24: (ὁ βασιλεὺς, scil. Antiochus V, 162) τὸν Μακκαβαῖον ἐπεδέξατο, κατέλειπεν στρατηγὸν ἀπὸ Πτολεμαῖδος ἕως τῶν Γερρηνῶν Ἡγημονίδην, ἦλθεν εἰς Πτολεμαῖδα. Cf. Chr. Habicht, *Historia* 7, 1958, 376-378.

18. Polybe V 45-48.

19. *SEG* XXIV 1179, 3-6 (Vase d'Hadra, Cook, *Metrop. Mus.* no 7). D'Alexandrie aussi, la stèle funéraire *SB* I 449 (IIIe s.) de Λυσίξενος Ἀχαιός, dont on ne peut dire s'il était un Achéen de passage ou un immigré.

20. *SB* I 3766.

21. *P. Petrie* III 12, 13.

22. *P. Petrie* III 19 (a), 2-3.

23. *P. Hamb.* 24, 21 (Krokodilopolis, 223).

la 2e hipparchie. On trouve parmi eux un Thrace, mais pas de compatriote de l'Achaïen. La solidarité économique des clérouques et leur enfermement social dans un milieu restreint apparaît clairement ici comme dans de nombreux documents. Mais notre Achaïen, là comme ailleurs, semble en plus isolé sur le plan ethnique dans ce milieu, et c'est là le signe probable que l'immigration achaienne a été peu dense. S'agit-il de clérouques de date récente<sup>24</sup>? Ou bien avons-nous affaire au résidu d'un ancien mercenariat achaien qui ne s'est pas renouvelé? Ainsi se dessine déjà un premier profil de la diaspora achaienne.

Deux clérouques achaiens apparaissent dans des documents fiscaux. Φιλόθηρος Σωπάτρου, Ἀχαιός, τῶν Ἀνδρίσκου, [ἐκατοντάρουρος]<sup>25</sup> paie toute la gamme des impôts en blé et en argent qu'un homme de son statut, pourtant relativement privilégié, doit payer pour le foncier comme pour la capitation. Il exploite probablement son kléros, soit directement, soit avec l'aide de paysans égyptiens. Σωσίβιος Ξενοφάντου, Ἀχαιός, (ἐβδομηκονταρούρων) ἰπέων<sup>26</sup>, paye le chōmatikon, l'halikè et le phylakitikon.

Tout ceci éclaire la fiscalité clérouchique dans la chōra, mais de ces témoignages, comme l'autre, ne connaît aucun profil particulier pour notre Achaïen.

Dans un texte malheureusement très mutilé<sup>27</sup>, un Ἡράκλειτος Ἀχαιός (le nom du père est perdu) nous fournit, au début du IIe siècle, une dernière mention d'un Achaïen appartenant au milieu clérouchique, un cavalier, comme chaque fois que la chose peut être précisée<sup>28</sup>.

Avec Ἄρειος Θέωνος Ἀχαιός τῆς ἐπιγονῆς, nous abordons le cas le plus intéressant de notre petite collection de textes<sup>29</sup>. Dans une étude consacrée au rôle de ces τῆς ἐπιγονῆς, de la haute époque hellénistique, des Grecs qui semblent avoir renoncé au statut clérouchique et ne pas être ou ne plus être au service civil ou militaire du Roi<sup>30</sup>, j'ai pu montrer qu'ils jouent un rôle actif en tant qu'entrepreneurs de travaux agricoles, en prenant en location des terres de clérouques<sup>31</sup>. Ceux-ci étaient souvent incapables de les exploiter ou préféreraient vivre dans les centres urbains en formation dans l'Égypte hellénistique. C'est ainsi que les τῆς ἐπιγονῆς ont formé une classe sociale dans la campagne égyptienne. Notre Achaïen entre très exactement dans ce schéma. Sous le règne du troisième Ptolémée, nous le voyons prendre en location tout le lot de terre arable qu'un clérouque d'ascendance athénienne, vivant dans un autre village

de l'Arsinoïte, possède à Kerkéosiris dans le sud du Fayoum. Areios y cultivera ou plus probablement y fera cultiver par des paysans égyptiens du blé et du sésame, une culture qui est particulièrement rentable pour sa production de graines oléagineuses.

Tous les exemples que nous avons réunis ne nous permettent pas de percevoir une connotation particulière de l'immigration achaienne dans l'apport de population grecque en Égypte. C'est jusqu'à un certain point décevant dans le cadre de ce colloque. Mais le papyrologue y retrouve un phénomène que l'étude parallèle de l'immigrant thrace avait montré d'une manière plus significative: la faculté d'intégration et d'uniformisation du milieu clérouchique ptolémaïque. Cela étonne évidemment moins pour les Achaïens que pour les immigrants thraces, qui provenaient d'une zone périphérique. Mais il est probable que la masse composite des immigrants a créé très tôt une koinè sociale de l'immigration grecque en Égypte, en tout cas sur le plan clérouchique. Et cela me conforte dans l'idée que le statut du Grec en Égypte est moins déterminé par une ancienne appartenance à une cité grecque d'origine<sup>32</sup> que par le lien particulier (un lien de fait et indirectement un lien juridique né de l'accumulation de dispositions particulières aux deux grandes composantes ethniques du Royaume) qui unit le Roi et les immigrants de l'intérieur du pays.

Un autre trait s'ajoute à ces premières constata-

24. Il ne semble pas, ici comme dans les autres cas que nous rencontrerons, qu'il s'agisse d'arrivées dispersées, car nos Achaïens se situent tous dans le Fayoum, et manquent totalement dans un autre milieu clérouchique bien connu, celui de l'Oxyrhynchite. Nous avons affaire probablement à de petites arrivées groupées plus ou moins anciennes, mais trop peu nombreuses pour ne pas être rapidement dispersées dans des unités différentes d'un même secteur.

25. *P. Petrie* III 111, 16 (Arsinoïte, 237/6). La qualité d'hékon-taroure est établie par un paiement de 16 dr. 4 ob. (=100 ob.) de χωματικόν, dont les clérouques sont redevables à raison d'une obole par aroure.

26. *P. Petrie* III 112 (g), 11 (Arsinoïte, 222/220).

27. *P. Med. inv.* 83.30 publié par Emanuela Battaglia, *Aegyptus* 69, 1969, 5-8, pl. 2. A la ligne 8, je restituerais κατ' Αἴγυπ[τίους] ou κατ' Αἴγυπ[τον].

28. Pour être complet, je signale encore le clérouque Ἀχαιός anonyme de *P. Lond. inv.* 573 (2) recto (Arsinoïte, 244/242).

29. Arsinoïte, 222. *P. Tebt.* IIIa 815, frg. 3 recto, col. II.

30. Je ne reprends pas ici l'abondante et contradictoire littérature sur ce sujet.

31. *The Third-Century B.C. Land-Leases from Tholthis, Illinois* 3, 1978, 74-80.

32. Quelquefois par père ou grand-père interposés.

tions. Il semble que l'Achaïe soit absente des nouvelles arrivées d'officiers et mercenaires grecs en Egypte à la basse époque hellénistique, telles que nous les percevons dans les inscriptions et les papyrus. Et nous abordons ainsi avec nos Achaïens l'histoire sur un plan plus général: pourquoi confirment-ils pour le basileus d'Alexandrie une tendance à ne recruter que dans ses possessions<sup>33</sup> tandis que nous voyons les mercenaires achaiens servir dans les autres territoires, de la Syrie à Carthage?

Un problème de critique documentaire pose une dernière question. Le caractère clérouchique des sources papyrologiques que nous avons pu réunir doit-il nous faire admettre que les Achaïens n'ont été attirés par l'Eldorado égyptien du IIIe siècle que pour y faire une carrière de mercenaires et cela peut-il confirmer une vision de l'Achaïe à la haute époque hellénistique comme pourvoyeuse de mercenaires et même de condottiere? La prudence s'impose ici. En effet, le hasard des découvertes a fait que nous possédons pour le IIIe siècle une proportion anormalement élevée de textes clérouchiques. Mais un autre grand ensemble de textes, les archives de Zénon, ne compte pas un seul Achaïen.

Cependant, dans la documentation non-clérouchique, un autre facteur de distorsion a pu jouer: les fonctionnaires du Roi n'ont pas coutume d'indiquer leur ethnique personnel ou ancestral, et c'est aussi le cas pour les Grecs qui figurent à titre privé dans des transactions de la vie quotidienne relatées par les papyrus. En d'autres termes, parmi les innombrables Grecs qui apparaissent comme agents civils du Roi ou comme homme d'affaires, architectes ou médecins dans la campagne égyptienne, il pourrait y avoir des

Achaïens "clandestins". S'il y en eut, ils durent être fort peu nombreux; pour ces classes d'immigrés, l'onomastique nous oriente, quand elle peut nous servir, vers l'Asie Mineure, les îles ou la Macédoine. Aussi y a-t-il peu de chance que l'expérience civique et économique des Achaïens acquise dans leur cité ou dans la ligue ait représenté un apport sensible, ou même simplement comparable à celui qu'ont assuré au royaume, par exemple, Athènes, les îles ou les villes grecques de l'Asie Mineure.

#### ANNEXE

Pour l'Elide, la documentation est si pauvre qu'elle en perd toute signification. Notons simplement qu'elle entre dans le schéma des papyrus citant des Achaïens et qu'elle appelle les mêmes réserves sur le fait que les documents sont strictement clérouchiques.

En l'an 252, est cité un certain Κεφάλλην Ἡλείος, τῶν Δημητρίου, κληροῦχος ἀρουρῶν εἴκοσι μῖα<sup>34</sup>.

Plus tard, au milieu du IIe siècle, dans un document relatif à des chevaux de l'armée, apparaît l'unité τῶν Πολεμάρχου καὶ Διονυσίου, ὧν Λιμναῖος Πυριλάμ[π]ου τοῦ Ἐργοφίλου Ἡλείου, οὗ οὐκ ἔστιν ἔτι πατρὸς ἢ πατρὸς πατρὸς τοῦ ἵππου<sup>35</sup>.

JEAN BINGEN

33. Cf. Roger S. Bagnall, *The Origins of Ptolemaic Cleruchs*, *BAmSocP* 21, 1984, 7-20.

34. *P. Col. Zen.* I 49 (Memphite).

35. Peut-être ne s'agit-il que d'une erreur du scribe.

## SUMMARY

### PTOLEMAIC PAPYRI AND THE ACHAEAN DIASPORA DURING THE HELLENISTIC PERIOD

The evidence provided by the papyri for Achaean immigration in Ptolemaic Egypt is rather poor. The ethnic Ἀχαιοί is the only way we have to know that those people are coming from Achaia and all of them except one are cleruchs employed in the armed forces as permanent settlers. We are not allowed to conclude from this fact that Achaia was merely able to provide mercenaries and that civic experience or economic ability of Achaeans were not used by the

first Ptolemies. But in contrast with immigrants as Thracians or Cretans for instance Achaeans cannot be detected by their names and it was not the habit for people in the Civil Service or in the business world to indicate their origin behind their name. What is historically more important is to note the total absence of recognizable Achaeans in the papyri of the later Hellenistic Period.